Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

E.1 Fleuristerie - U.13 travaux à thème

Session 2006 • Code sujet : **E.1 - U.13** • Durée : **2 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Vernissage d'une exposition sur l'art premier (1 question) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U13 - Travaux à thèmes/2006/BP Fleuriste - U13 - Travaux à thèmes - Session 2006 - 3-Sujet.pdf

1. Vernissage d'une exposition sur l'art premier

Pour le vernissage d'une exposition sur l'art premier, le candidat conçoit une composition florale dans une vitrine à l'entrée d'un musée, visible de tous côtés et évocatrice de l'ambiance de l'exposition. Les consignes précisent les limites de dimensions et de budget, les règles d'approvisionnement et de préparation, ainsi que les critères pris en compte par le jury.

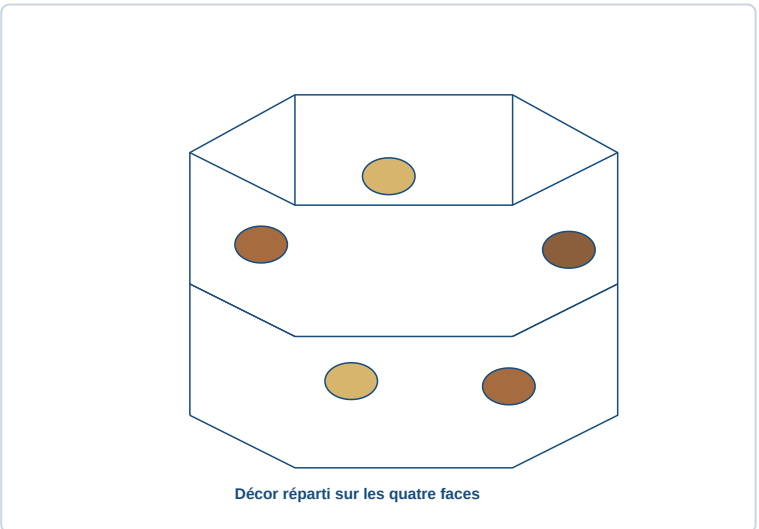
Question Sujet :. Réaliser une structure florale destinée à une vitrine à l'entrée du musée, représentative de l'ambiance de l'exposition sur l'art premier et vue de tous côtés. L'élément de vitrine ne doit pas dépasser 4 mètres, toutes dimensions confondues (H.L.P.), et plusieurs techniques doivent être mises en œuvre. Respecter les consignes d'approvisionnement et de préparation : budget maximal de 80 € HT pour le matériel, les matériaux, les végétaux et les accessoires floraux; factures requises et utilisation limitée aux fleurs, feuillages et accessoires qui y figurent; glane personnelle autorisée dans la limite d'un tiers des végétaux et du travail floral. Le support doit être apporté et transportable par une seule personne. Le jury évalue le travail floral, pas le support ni le document explicatif.

Proposition : une structure autoportante inspirée des formes végétales et des matières naturelles, dans des tons terre, ocre et ivoire. Répartir la composition sur les quatre faces et combiner tressage, bouquets groupés et insertion de fleurs.

Dimension proposée	Cote
Hauteur	1,80 m
Largeur	1,20 m
Profondeur	0,80 m
Total H + L + P	3,80 m

Le support, préparé à l’avance, doit être transportable par une personne. Budget maximal : 80 € HT. Présenter les factures en deux exemplaires et n’utiliser que les achats qui y figurent. La glane personnelle ne dépasse pas un tiers des végétaux et du travail floral. Avant l’épreuve, ne pas préparer les végétaux frais ni les pipettes.

Structure florale autoportante, vue en perspective



Décor réparti sur les quatre faces

✓ RÉPONSE À RETENIR

Structure florale visible des quatre côtés : 1,80 × 1,20 × 0,80 m, soit 3,80 m cumulés. Budget maximal : 80 € HT.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2006)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve pratique du Brevet professionnel fleuriste, session 2006 Automne, relève de l'E.1, unité U.13, et dure 2 heures. Aucun coefficient ni barème chiffré n'est imprimé. Le candidat crée, pour un vernissage au musée, une composition de vitrine sur l'art premier, visible de tous côtés, en respectant les limites de dimensions et d'approvisionnement et en démontrant créativité, gestion et maîtrise technique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La composition de vitrine doit évoquer l'art premier et être conçue pour être vue de tous côtés.
- L'élément de vitrine est limité à 4 mètres toutes dimensions confondues (H.L.P.).
- Le budget maximal pour matériel, matériaux, végétaux et accessoires floraux est de 80 € HT.
- La glane personnelle de végétaux naturels d'extérieur ne peut dépasser un tiers des végétaux et du travail floral.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présenter les factures en deux exemplaires et n'utiliser que les fleurs, feuillages et accessoires floraux qui y figurent.
- Ne pas pré-monter ni nettoyer les végétaux ou accessoires, ni préparer, fixer ou remplir les pipettes avant l'épreuve.
- Apporter un support transportable par une seule personne; sa fabrication préalable est autorisée, mais le support n'est pas évalué.
- Faire ressortir l'imagination, l'expression artistique, l'évocation du thème, la gestion et la maîtrise des techniques florales.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment respecter la limite de dimensions de la structure ?

Le sujet indique un maximum de 4 mètres, toutes dimensions confondues (H.L.P.). Respectez cette limite pour l'élément de vitrine et concevez-le pour être vu de tous côtés. Le document ne précise pas de méthode de calcul distincte.

Q : Quels végétaux et accessoires peut-on utiliser ?

Les achats doivent respecter le budget maximal de 80 € HT et être justifiés par des factures. Les fleurs, feuillages et accessoires utilisés doivent y figurer. Une glane personnelle de végétaux naturels d'extérieur est admise jusqu'à un tiers du travail floral.

Q : Quelle durée et quel barème sont indiqués pour l'épreuve ?

La durée imprimée est de 2 heures. Le sujet ne précise ni coefficient ni barème chiffré. Organisez la réalisation dans le temps imparti sans attribuer de points aux critères qui ne sont pas notés dans le document.

Q : Quels critères le jury prend-il en compte ?

Le jury apprécie l'imagination, l'expression artistique et la capacité à évoquer le thème. Il évalue aussi la compétence de gestionnaire et les techniques du travail floral. Le support et l'éventuel document d'accompagnement ne sont pas évalués.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U13 - Travaux à thèmes/2006/BP Fleuriste - U13 - Travaux à thèmes - Session 2006 - 3-Sujet.pdf

Ressources BP Fleuriste : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.